

MED-4244 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision :
30/03/2016

Date d'émission :
15/08/2013

Version : 2.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : MED-4244 Part A
Synonymes : Élastomère de silicone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC
1050 Cindy Lane
Carpinteria, Californie 93013
États-Unis
+1 805 684 8780
ehs@nusil.com
www.nusil.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée 2 H315

Irritation oculaire 2 H319

Texte complet des classes de danger et des mentions de danger : voir la section 16

Effets physico-chimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes d'avertissement (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H315 – Provoque une irritation cutanée.
H319 – Provoque une grave irritation oculaire.

Conseils de prudence (CLP) : P264 – Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après manipulation.
P280 – Porter un dispositif de protection des yeux et du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer.
P321 – Traitement particulier (voir la section 4 sur cette FDS).

MED-4244 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Siloxanes et silicones, diméthyle, à terminaison vinylique	(N° CAS) 68083-19-2	65 à 70	Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319
Siloxanes et silicones, diméthyle, méthyle-vinyle	(N° CAS) 67762-94-1	< 5	Irritation oculaire 2, H319

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

Premiers secours en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers secours en cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement avec de l'eau en abondance. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers secours en cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/Lésions : Provoque une sévère irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Provoque une grave irritation oculaire.

Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un moyen d'extinction approprié pour l'incendie présent.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut provoquer la formation de mousse et augmenter l'intensité de l'incendie.

MED-4244 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de prévention de l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. En cas d'incendie majeur et de quantités importantes : Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.
- Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.
- Autres informations : Consulter la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

- Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Ventiler la zone.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Les déversements doivent être contenus grâce à des barrières mécaniques. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle. Pour plus d'informations, consulter la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et les autres surfaces exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.
- Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.
- Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Réservé à l'usage professionnel.

MED-4244 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

Équipement de protection individuelle

: Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.



Matériaux des vêtements de protection

: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains

: Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux

: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire

: Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites d'exposition professionnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

Contrôles d'exposition liés à la protection des consommateurs

: Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique

: Liquide

Couleur

: Translucide

Odeur

: Sans odeur

Seuil olfactif

: Données non disponibles

pH

: Données non disponibles

Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)

: Données non disponibles

Point de fusion

: Données non disponibles

Point de congélation

: Données non disponibles

Point d'ébullition

: Données non disponibles

Point d'éclair

: > 275 °C (> 527 °F)

Température d'inflammation spontanée

: Données non disponibles

Température de décomposition

: Données non disponibles

Inflammabilité (solide, gaz)

: Données non disponibles

Pression de vapeur

: Données non disponibles

Densité de vapeur relative à 20 °C

: Données non disponibles

Densité relative

: > 1 (Eau = 1)

Solubilité

: Données non disponibles

Coefficient de distribution : n-octanol/eau

: Données non disponibles

Viscosité, cinématique

: Données non disponibles

Viscosité, dynamique

: Données non disponibles

Propriétés explosives

: Aucune

Propriétés oxydantes

: Données non disponibles

Limites explosives

: Données non disponibles

9.2. Autres informations

Teneur en COV

: < 1 %

MED-4244 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de silicium. Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est une substance potentiellement cancérigène et qui peut agir comme sensibilisant cutané et respiratoire potentiel. Le formaldéhyde peut aussi provoquer une irritation respiratoire et oculaire.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Siloxanes et silicones, diméthyle, à terminaison vinylique (68083-19-2)	
DL50 orale chez le rat	> 5 000 mg/kg
DL50 dermique chez le lapin	> 20 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat (mg/l)	> 600 mg/m ³

Corrosion/Irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésion/Irritation oculaire grave : Provoque une grave irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Risque d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'information supplémentaire disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

MED-4244 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

Teneur en COV : < 1 %

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1,3	Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Modifié	30/03/2016
2	Identification des risques	Suppression des informations DSD/DPD.	30/03/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Suppression de composants non classés et de composants en dessous des seuils. Suppression des informations DSD/DPD.	30/03/2016

MED-4244 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

15.1.1	Réglementation de l'UE	Modifié	30/03/2016
--------	------------------------	---------	------------

Date de révision : 30/03/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Texte complet des mentions de danger et EUH :

Irritation oculaire 2	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 2
Irritation cutanée 2	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation oculaire

FDS NuSil – SGH de l'UE

Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.

MED-4244 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision :
30/03/2016

Date d'émission :
15/08/2013

Version : 2.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : MED-4244 Part B
Synonymes : Élastomère de silicone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Caractéristiques d'utilisation industrielle/professionnelle : Industrielle. Réservé à l'usage professionnel.
Utilisation de la substance/du mélange : Comme colle, composé d'encapsulation ou matériau pour la fabrication de moules. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC
1050 Cindy Lane
Carpinteria, Californie 93013
États-Unis
+1 805 684 8780
ehs@nusil.com
www.nusil.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée 2 H315
Irritation oculaire 2 H319
STOT SE 3 H335

Texte complet des classes de danger et des mentions de danger : voir la section 16

Effets physico-chimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes d'avertissement (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Ingrédients dangereux : Siloxanes et silicones, diméthyle, méthyl-hydrogène
Mentions de danger (CLP) : H315 – Provoque une irritation cutanée.
H319 – Provoque une sévère irritation oculaire.
H335 – Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Conseils de prudence (CLP) : P261 – Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.
P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les autres surfaces de peau exposées soigneusement après manipulation.
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 – Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

MED-4244 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer.
P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321 – Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233 – Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 – Garder sous clé.
P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Siloxanes et silicones, diméthyle, à terminaison vinylique	(N° CAS) 68083-19-2	55 à 60	Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319
Siloxanes et silicones, diméthyle, méthyl-hydrogène	(N° CAS) 68037-59-2	35 à 40	Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
Premiers secours en cas d'inhalation : Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
Premiers secours en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
Premiers secours en cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas d'ingestion d'une grande quantité de produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/Lésions : Provoque une sévère irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

MED-4244 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Provoque une grave irritation oculaire.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit : irritation gastro-intestinale.
- Symptômes chroniques : Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un moyen d'extinction approprié pour l'incendie présent.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut provoquer la formation de mousse et augmenter l'intensité de l'incendie.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais brûle à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de prévention de l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques. En cas d'incendie, des fumées dangereuses se formeront.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. En cas d'incendie majeur et de quantités importantes : Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.
- Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.
- Autres informations : Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières, brouillards et aérosols.

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

- Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Ventiler la zone.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Les déversements doivent être contenus grâce à des barrières mécaniques. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle. Pour plus d'informations, consulter la section 13.

MED-4244 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et les autres surfaces exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.
Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Comme colle, composé d'encapsulation ou matériau pour la fabrication de moules. Réservé à l'usage professionnel.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer le respect de toute réglementation nationale/locale. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter un appareil de protection respiratoire.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites d'exposition professionnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

Contrôles d'exposition liés à la protection des consommateurs : Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Couleur : Translucide

Odeur : Légère

Seuil olfactif : Données non disponibles

pH : Données non disponibles

Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1) : Données non disponibles

Point de fusion : Données non disponibles

Point de congélation : Données non disponibles

MED-4244 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: Estimée > 93,3 °C (> 200 °F)
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: 1 (eau = 1)
Solubilité	: Données non disponibles
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Données non disponibles

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 35 à 40 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures et aux pressions standard.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de silicone. Hydrocarbures. Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est une substance potentiellement cancérigène et qui peut agir comme sensibilisant cutané et respiratoire potentiel. Le formaldéhyde peut aussi provoquer une irritation respiratoire et oculaire.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Siloxanes et silicones, diméthyle, à terminaison vinylique (68083-19-2)	
DL50 orale chez le rat	> 5 000 mg/kg
DL50 dermique chez le lapin	> 20 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat (mg/l)	> 600 mg/m ³

Corrosion/Irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésion/Irritation oculaire grave	: Provoque une grave irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé

MED-4244 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'information supplémentaire disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

Teneur en COV : 35 à 40 %

MED-4244 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1,3	Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Modifié	30/03/2016
2	Identification des risques	Suppression des informations DSD/DPD.	30/03/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Suppression de composants non classés et de composants en dessous des seuils.	30/03/2016
9	Propriétés physiques et chimiques	Modifié	30/03/2016
15.1.1	Réglementation de l'UE	Modifié	30/03/2016

Date de révision : 30/03/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Texte complet des mentions de danger et EUH :

Irritation oculaire 2	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 2
Irritation cutanée 2	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation oculaire
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

FDS NuSil – SGH de l'UE

Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.